Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 20 (1882)

Heft: 25

Artikel: La noble abbaye des Echarpes blanches

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-187036

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

quêtaient gentiment au profit des pauvres malades de l'hospice, sous l'inspiration vigilante et charitable de M^{mo} Suchard.

Je ne vous dirai pas les mets succulents, les vins généreux..., non, ce serait peu généreux envers ceux qui n'ont pas été de la partie... J'observe seulement que, dans ce banquet, donné à propos d'eau, il en a été beaucoup parlé, mais très peu consommé, témoin les innombrables flacons de Champagne, de Malvoisie, d'Yvorne et de Villeneuve qui se sont vidés avec une incroyable facilité aux sons de l'orchestre de Beau-Rivage, exécutant la marche triomphale d'Aïda et d'autres morceaux non moins entraînants.

Je termine par cette réflexion judicieuse qui, au retour, était dans toute les bouches: En vérité, le Comité des bains de Lavey fait bien les choses.

L. M.

Begnins, 18 juin 1882.

Monsieur le Rédacteur,

Votre honorable correspondant de Clarens a, en effet, une excellente idée de provoquer une publication historique sur les anciennes abbayes et sociétés de tir.

Les archives des sociétés dissoutes peuvent encore se trouver facilement aujourd'hui, si leurs propriétaires y mettent de la bonne volonté et veulent bien les communiquer ou en faire des extraits. Plus tard, cet historique deviendra difficile à faire, et la tradition ne vaudra pas nombre de pièces intéressantes qui seraient ainsi mises à jour et publiées.

Pareil travail est actuellement en œuvre dans le canton de Genève, non seulement pour les abbayes et sociétés de tir, mais pour environ 200 sociétés éteintes ou existantes dans le canton. Ce travail historique, commencé il y a environ trois ans par M. A. Bailly, a déjà fait connaître quelques actes très intéressants des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, qui seraient probablement restés longtemps encore dans la poussière sans le zèle de cet infatigable chercheur.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

L.-P. S.

Nous remercions l'auteur de la lettre qu'on vient de lire, pour l'appui qu'il donne à l'idée que nous avons émise de publier tout ce que nous pourrions recueillir de curieux sur l'origine des sociétés et abbayes de notre canton et de la Suisse romande. Nous croyons devoir ajouter que si les détenteurs d'archives n'ont pas le temps de nous faire les extraits ou copies que nous sollicitons, ils peuvent être assurés que nous prendrons le plus grand soin de tous les documents qu'on voudra bien nous confier.

En attendant, nous croyons devoir débuter en empruntant au *Journal des Etrangers* quelques détails de la notice très intéressante qu'il a publiée dernièrement sur

La Noble Abbaye des Echarpes blanches.

« Parmi les nombreuses sociétés de Montreux, il y en a une qui mérite une attention toute spéciale, c'est la Noble Abbaye des Echarpes blanches.

«Tous les deux ans, au mois de mai, a lieu une

fète, consistant en une parade, avec réception de la société par le président, et en un tir.

- « Le cérémonial est resté le même à travers les siècles, les hommes seuls et leurs costumes ont changé.
- « Les membres de la société, les « confrères, » se réunissent le matin à la Rouvenaz, en habit noir, pantalon blanc et chapeau de haute forme, avec une large écharpe en soie blanche, ornée de franges d'or, portée en sautoir sur l'épaule droite.
- « Les tireurs sont armés de fusils; jusqu'à il y a peu d'années, les confrères incorporés dans l'armée fédérale portaient leur uniforme.
- « La colonne se forme, commandée par un capitaine et un lieutenant choisis pour ce jour, et se rend, drapeau et musique en tête, au domicile du président ou « abbé. » Celui-ci souhaite la bienvenue à la société et offre à ses membres une collation.

Les dames et les jeunes filles de la famille des confrères, en robe blanche, ornée de rubans blancs et jaunes, se réunissent à la maison de l'abbé, où généralement on danse après la collation.

- « Vers onze heures, le cortège se reforme. Les jeunes demoiselles de la fête vont se placer en tête, conduites par le galant abbé portant la crosse, ornée d'un bouquet de fleurs et de fruits d'orangers. Dans leurs rangs, un délicieux petit armailli, costume typique, porte leur petit drapeau. La colonne se met en mouvement et se dirige vers la terrasse de l'église, dont elle fait le tour, rendant ainsi hommage à la maison de Dieu, pour rentrer ensuite à la Rouvenaz, où le banquet a lieu, après le défilé officiel devant l'abbé et le Conseil qu'il préside.
- « L'après-midi est consacré au tir; des prix en nature récompensent les plus adroits, et la journée se termine par un bal en plein air. Le tir se continue le lendemain, avec prix en argent, variant de deux à trois cents francs.
- « La société des Echarpes blanches est une des plus anciennes sociétés de tir du canton; elle fut fondée en l'an 1627.

Le canton de Vaud étant alors sous la domination de Berne, ce n'est qu'avec la haute permission de Leurs Excellences qu'elle a pu se constituer. Les fondateurs, au nombre de dix, leur adressèrent, à cet effet, une supplication dont la copie est gardée dans les archives de la société. Le règlement, approuvé alors, a un peu changé, mais dans le fond, il est resté le même.

- « Les insignes de l'Abbaye sont une écharpe en soie blanche avec franges en or.
- « Le drapeau est également en soie blanche avec franges; c'est le drapeau des confrères. Il existe, en outre, un drapeau des « cadets, » porté en tête du cortège des fils des confrères ne faisant pas encore partie de la société. Ce drapeau date de 1828.

Les droits à l'Abbaye se transmettaient en ligne directe: le fils, remplaçant son père ou grand-

père défunt, entrait dans la société moyennant une finance de 16 batz, tandis qu'un nouveau membre admis payait jusqu'à 150 florins, outre le vin à boire.

« En 1760, M. Jean-Abraham Hugonin, de la Tour-de-Peilz, prétendant qu'un de ses ancêtres avait fait partie de la société, demanda à lui succéder. Il fut reçu moyennant les 16 batz et le vin. Dans sa reconnaissance, il donna à la société une crosse en argent qui existe encore et qui est portée par l'abbé le jour de la fête.

« Le taux de la réception des nouveaux membres est actuellement de 260 francs. Le fils qui hérite de son père paye 10 francs, 25 s'il se fait recevoir du vivant de son père, et 100 si son père et

son grand-père sont encore vivants.

- « L'abbé gérait les biens de la société. Quand il avait de l'argent à prêter, il le faisait annoncer à la sortie du sermon, et si, après plusieurs publications, il ne se trouvait pas d'amateur qui voulût se charger de la somme moyennant quatre pour cent d'intérêt, la publication avait lieu dans la feuille publique » de Vevey. Aujourd'hui, on n'aurait plus besoin de publier les fonds disponibles; les emprunteurs au 4 º/o se trouveraient facilement.
- « Une autre fonction de l'abbé était de visiter les confrères malades, de leur donner du secours et de conduire le deuil aux enterrements des membres. Tous les confrères étaient tenus à assister à ces cérémonies, ou, à défaut, de payer une amende de 4 à 8 batz. Ce n'est qu'en 1730 que cette obligation fut levée. La société possédait un drap mortuaire pour couvrir la bière, qui était portée par des confrères. Ce drap fut souvent emprunté pour des ensevelissements en dehors de la société, mais comme il était trop vite usé, et que les vieux draps ne rapportaient que quelques batz en mise publique, il fut décidé que, dorénavant, le drap ne serait plus prêté.
- « La société soutenait aussi les intérêts publics du pays. C'est ainsi qu'elle donna, en 1816, 500 fr. à l'Etat pour acheter du blé. En 1828, elle donna 200 fr. pour acheter des orgues pour le temple de Montreux, à l'instigation du doyen Bridel. Enfin, à la fin du siècle passé et au commencement de celui-ci, pendant les troubles provoqués par la Révolution française, la société prêta, à deux reprises, de l'argent au gouvernement helvétique. Elle renonça, à cet effet, à sa fête annuelle et à tous les revenus de l'année.
- « Les cérémonies de la parade et de la réception chez l'abbé sont restées les mêmes qu'à l'origine.
- « Les dix fondateurs ont mis quatre ans pour grouper 20 nouveaux adeptes autour d'eux; actuellement, la société compte environ 150 membres, représentant toutes les familles originaires de Montreux. »

Lo caïon à la Djâne à Brelintintin.

Nion ne soignivè mi son caïon que la Djâne à Brelintintin. La saillâite, le corressâi lâi tsertsi dâi z'ertiets, dâi quemaclliets, dâi z'étsergo, et atefiâvé prâo trufès, abondancès, racenès, tchoux et cudrès po lo bin neri. N'iavâi nion à lli po ein tiâ d'asse pésants et por arreindzi la frecachà, la sâocesse et lè z'atériaux.

On dzoi que l'avâi trait lo fémé dâo boiton, l'étai ein trein d'étaidre, et quand volhie férè rinfatâ lo caïon dedein, lo bougro sè trovà moussi. Lo tsertsè vai la couertena, âo couerti, amont, avau la rietta, din lo prâ: Rin. « L'arà décampâ pè lo tsemin dâi vegnès, » peinsà la Djâne, et le cotè sa porta et tracè aprés. Démandè à la Luison qu'effolhivè, à la Marion que piantâvè dâi favioulès, à la Caton, à la Fanchon, à la Suzon, enfin à totès lè pernettès que le vâi pè lè vegnès, pè lè tsamps et pè lè piantadzo, se n'ont rin vu son caïon; mâ nion-cein on l'avâi vu. Moûva dè châo, rindià et désolare, le revint à la méson ein se lamintin, et trâovè son caïon âo maitin dâo pâilo, iô s'étâi infatâ pè la pouarta intrebétcha, tandi que la Djâne lâi fasâi sa litiére. La pourra fenna étâi de 'na colére dè metsance dâo toi que la bîte lâi avâi djuvi; mâ ein mémo teimps l'étâi rudo continta dè lo retrova, et se lè z'émochons s'étont démélaiès, l'arâi étâ biantse dè radze d'on coté d'âo vezadzo, et rodze dè dzouïo dè l'autro, que l'arâi z'u la frimousse âi couleu fédéralès.

Ora, qu'a fé cé caïon restâ solet se grand teimps din lo pâilo? D'aboo, s'est lanci dézo lo lhi, iô l'a tot rinversa: lè sola, lè chauquès, lè charguès, la tièce âi tsaussons délavâ, et lo seillon; poui ein sè froulin contrè 'na petita trablia, l'a fé tchairè l'aremana de Berna et Vevâ, que s'est âoverta âo foliet dâo mâi dè décembre, iô on vâi on homo que tiai on caïon su on trabetset. Furieux de colére dè cin vairè, l'a dégouercha et l'a tota vouinnaïe. Quand s'est vu din lo merião, l'a cru que y 'avâi derrâi on autro caïon que lo vouâitivè et que lo dessuvivè din tu lè mouvémin que fasâi; quand corressâi vers liu, s'infatâvè tot d'on coup on ne sâ iô, et aprés s'étrè mouessi, sè remontrâve coumin on inludzo, dè façon que lo caïon à la Djane ne savâi què pinsâ dè cé dâo meriâo, et que mette tot à betetiu pè lo pâilo in corressin aprés. Aprés tota cllia chetta, lo caïon s'achetà su sa coumincoura derrâi et sè mette à vouâiti lè potré alliettâ âi mourets, et l'est din clia position que la Djâne lo retrovà quand l'est revegnà, et dè crainte que ne depéressè d'invie d'in son boîton ein repeinseint ão bio lodzemin que l'a vu et iô s'étâi tant amusâ, la Djâne l'a vindu po in atsetà on autro.

Faute de place, la réponse au problème précédent est renvoyée au prochain numéro.

L. MONNET.